



N°161 Mai 2021

# ENSEMBLE

BULLETIN DES SOCIALISTES DE RUEIL-MALMAISON

Consultez aussi le blog de la Section : <http://www.ps-rueil.fr/>

## Sommaire

**Editorial** : Disparition – Elections

Jean-Pierre Favennec

**Hommages à Janine Prévost-Bouré**

**La Vie à Rueil-Malmaison**

**Propositions d'action pour les élections Départementales : Accompagnement scolaire.**

Malado Koulibaly

**Elections départementales : la réorganisation problématique du Pôle Social du 92**

Martine Jambon

**Elections départementales : les défaillances de la problématique d'hébergement des jeunes mineurs et adultes**

Martine Jambon

**Tribunes Libres**

**Les départements de 1789 à nos jours**

Christophe Reischl

**Le revenu universel Jeunes**

Christophe Reischl

**Taxer les multinationales pour une relance équitable**

Jean Pierre Jallade

Si vous souhaitez partager vos réflexions avec les camarades de la Section en écrivant dans « ENSEMBLE », **N'HESITEZ PAS** : envoyez vos contributions à Jean-Pierre Favennec ([jpfavennec@yahoo.fr](mailto:jpfavennec@yahoo.fr)) et à Olivier Bensaude ([bensaude@yahoo.com](mailto:bensaude@yahoo.com)). Les illustrations sont bienvenues.

# EDITORIAL

## Disparition – Elections

Jean Pierre Favennec, secrétaire de section

[jpfavennec@yahoo.fr](mailto:jpfavennec@yahoo.fr)

Nous sommes à nouveau plongés dans la



tristesse avec la disparition de Janine Prévost Bouré décédée le 19 Avril. Comme vous le savez Janine avait pendant de longues années dû se soumettre chaque semaine à 3 séances de dialyse.

Elle avait pu enfin être greffée d'un rein il y a quelques mois. Malgré les difficultés de santé elle refaisait progressivement surface. Vaccinée il y a quelques jours, elle attrapait la COVID dans les jours suivants et malheureusement elle nous a quitté peu après.

Janine, militante infatigable, avait pris la succession de Roland Toulouse au Conseil Municipal début 2018 et malgré ses problèmes de santé avait rempli avec fermeté mais beaucoup de diplomatie nos positions. Sa grande bonté qui n'excluait pas une forte capacité à défendre son point de vue, lui valait une reconnaissance et une admiration unanime.

Avec Michel Simonnet et Janine Prévost Bouré nous perdons deux éléments moteurs de la section du Parti Socialiste Rueillois.

Cet éditorial est l'occasion de revenir sur la situation politique à Rueil. Dans le précédent Ensemble je vous faisais part des négociations que nous avions avec nos

collègues de l'UCES. Nous avons jusqu'au bout défendu notre position: l'UCES devrait être une alliance électorale et la désignation des candidats aurai dû se faire par accord entre les parties prenantes et non par un vote de ses militants. Suite aux tergiversations de LFI, le choix des candidats les plus aptes à obtenir le meilleur résultat n'a pas été retenu.

Le Parti Socialiste Rueillois est la première force de gauche si on analyse les dernières élections sur Rueil et il doit réfléchir à de futures alliances de manière à renforcer son influence.

Le Parti Socialiste Rueillois ne présentera pas de candidats sous l'étiquette PS mais fera une campagne très active pour promouvoir ses idées et ses membres en soutenant avec force sa candidate, Audrey Pulvar, pour les régionales d'Ile de France."

## Hommages à Janine Prévost-Bouré



Après son opération Janine nous avait écrit :

J'ai été greffée du rein le mardi 8 décembre. L'opération est lourde. Je suis dans un service de pointe tant pour la technique que pour le relationnel. Ceci est un témoignage pour les greffes d'organe. Je remercie chaque jour mon donneur et vous mes camarades du PS pour votre soutien.

Janine Prévost-Bouré nous a quitté le 19 Avril. Jusqu'au bout, elle aura lutté courageusement. attendant plusieurs années une greffe de rein qui lui aurait permis de s'affranchir des dialyses et reprendre une vie normale. Elle a saisi la première occasion avec espoir. Malheureusement, ce fut au détriment de sa résistance à la COVID.

Janine était une militante de longue date toujours souriante et discrète. Sa discrétion cachait un engagement efficace. Malgré son état de santé défaillant, après le retrait de Roland Toulouse, elle a accepté d'entrer au Conseil Municipal où elle s'est remarquablement investie. Puis, lors de la campagne des élections municipales de 2020, elle a été souvent choisie pour présider les débats avec gentillesse mais fermeté.

Nous la regrettons terriblement.

Olivier Bensaude

Une très, très belle personne.

Je suis peiné d'apprendre les disparitions de camarades et amis avec lesquels nous avons pu tant échanger et batailler pour infléchir en particulier la politique municipale à Rueil. Pensées amicales pour Michel et tous les proches de Janine.  
Bertrand Rocheron

C'est avec peine que je viens de prendre connaissance de ce message. Je garde un très bon souvenir de Janine et j'ai une grande pensée pour vous.

J'adresse toutes mes condoléances à la famille.

Claude Mesureur

Nous ne pouvons que saluer le courage et l'engagement de Janine, le tout auréolé par cette gentillesse au coin des yeux.

Je m'inquiétais de sa santé depuis son opération.

Mes sincères condoléances à sa famille,

Francis Rogard

Tu me vois bien triste par cette nouvelle. Durant son mandat Janine a su faire preuve d'un grand courage en assistant à tous les conseils et aux réunions de préparation. Elle était aussi animée par de très fortes convictions sociales.

Toutes mes pensées affectueuses à sa famille et à ses ami.e.s.

Vincent Poizat

Toutes nos condoléances à l'occasion d'une militante, figure du P.S. sur RUEIL.

Dominique Richer

C'est une très triste nouvelle. J'avais eu l'occasion d'échanger plusieurs fois avec elle avec beaucoup d'intérêt.

Terrible épidémie aux conséquences dantesques qui enlève tant de personnes...

Sophie Sanchez

Nous sommes profondément tristes d'apprendre le décès de Janine. Sa présence bienveillante et généreuse va nous manquer.

Michel et Maryvonne Gilles

J'ai appris à connaître Janine depuis tant d'années. Souriante, attentive aux autres et déterminée, courageuse et lucide. C'était ça Janine. Dans la vie quotidienne, militante,

familiale ou de voisinage. Et aussi dans la maladie. Elle est devenue mon amie. Son absence est douloureuse. Elle me manquera. Toute mes pensées ver Michel et ses enfants.

Lucila Jallade

## CALENDRIER de la SECTION

Prochaine AG de section : le 20 Mai à 20H00 par ZOOM

Prochain Conseil Municipal : le 26 Mai à 19H00

**Prochain Ensemble : Au plus vite**

## La Vie à Rueil-Malmaison

### Propositions d'action pour les élections départementales. Accompagnement scolaire.

Malado Koulibaly



La crise que le Monde traverse depuis l'an dernier a laissé et laissera encore de nombreuses marques.

L'étape du collège quand l'enfant est entre dans l'adolescence et où il commence à se construire est particulièrement concernée.

Les différentes plateformes mises en ligne pour continuer à dispenser les cours ont certes porté leurs fruits, mais ce système n'a pas pu éviter le décrochage scolaire.

La réponse à ce problème est d'ordre social : il faut renforcer l'encadrement et l'accompagnement des élèves mis en difficultés. Je ne saurais donner un chiffre exact, mais tout porte à croire qu'ils sont en nombre croissant.

Nos enfants sont le futur. Il est de notre responsabilité de nous interroger sur les causes, les conséquences mais aussi et surtout sur les solutions que nous pourrons apporter afin de soutenir davantage ces enfants et leurs familles.

Des dispositifs d'aide et de soutien aux élèves doivent être mis en place ou renforcés, par exemple :

Mettre en œuvre un système de renforcement de quelques heures afin de permettre aux élèves qui auraient décroché durant les confinements de se remettre à niveau et de retrouver la convivialité scolaire.

Après évaluation, proposer des cours de rattrapage pendant les vacances.

Proposer aux familles qui le souhaitent un dispositif d'accompagnement et d'écoute.

Renforcer les équipes pédagogiques, recruter des infirmières, des assistantes sociales et des psychologues.

Créer des ateliers de cinéma, théâtre et sciences où chaque enfant pourra enrichir ses connaissances et exprimer ses talents. les enfants apprendraient ainsi à appréhender le monde d'une façon différente et à être moins perméables aux sollicitations des réseaux sociaux.

Créer un partenariat avec les entreprises de la ville pour les élèves de 3ème à la recherche de stages (1 semaine).

Rappeler que certains dispositifs existent déjà mais sont malheureusement souvent peu appliqués ou disproportionnellement utilisés selon les établissements.

L'enjeu de cette élection est majeur au vu des difficultés économiques et sociales présentes et à venir.

## Elections départementales : la réorganisation problématique du Pôle Social du 92

Martine Jambon, conseillère municipale



Le processus de rapprochement entre le 92 et le 78, engagé depuis 2017, doit permettre une « mutualisation des structures et des services ». Le redécoupage des circonscriptions répond à l'objectif de regrouper l'ensemble des services dans des lieux uniques. Les 36 communes du 92 devront donc à

leur disposition 13 SST (Services sociaux territoriaux) chargés d'accueillir le public, d'évaluer les situations et éventuellement de mettre en place un accompagnement des accueillis.

Quelle réalité se cache derrière cette formulation ?

-Une fusion des services qui entraîne des suppressions, par exemple, à Rueil, fermeture du Planning familial, service pourtant essentiel sur les quartiers sensibles en particulier où les IVG tendent à remplacer la contraception.

-Un dramatique manque de moyens en personnel : à Rueil, la permanence de l'unité SST est à l'arrêt. Cela signifie qu'il n'y a plus d'accueil social départemental pour les familles rueilloises en difficultés. Elles doivent se déplacer jusqu'à Nanterre et attendre que leurs dossiers soient traités administrativement sans être sûres

d'obtenir un accompagnement social. De quoi décourager même les plus obstinées.

-Des professionnels polyvalents qui doivent naviguer sur un océan de dispositifs si nombreux qu'il est impossible de tous les maîtriser, au lieu d'une « logique de métier » où chacun a sa spécialité et connaît à fond les dispositifs adaptés aux situations qu'il doit traiter.

Ces carences et dysfonctionnements, le Département a le devoir et les moyens d'y remédier : le budget 2019 a connu un

excédent-record de 664 M€, le budget social qui représente 57 % du total peut donc être augmenté d'autant plus que la solidarité sociale constitue la principale mission du Département. Par ailleurs, le rapport de l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) a émis un grand nombre de recommandations /préconisations visant à améliorer voire réformer le Pôle Solidarité, et par exemple, les modalités d'hébergement des Jeunes.

## Elections départementales : les défaillances de la problématique d'hébergement des jeunes mineurs et adultes

Martine Jambon, conseillère municipale



Un nombre croissant de jeunes en rupture, rejetés par les structures familiales et sans emploi se retrouvent à la rue. Repérés par des services d'Educateurs

spécialisés sous l'égide du Département, ils sont suivis dans le cadre de leur parcours de réinsertion sociale, ce qui suppose, entre autres, de leur trouver un hébergement. Le bouleversement lié à la réorganisation du Pôle Solidarité a un impact sur la question de l'hébergement, car l'accompagnement est fortement déstabilisé par cette réorganisation. De plus, l'offre d'accueil correspond de moins en moins aux besoins du public concerné.

Faute de places en foyer ou en hébergement d'urgence adapté, l'ASE (aide sociale à l'enfance) a recours à des prestataires hôteliers- 600 jeunes concernés en février 2020. Et l'afflux

croissant de ces jeunes a amené les services à augmenter le recours à cette solution.

L'hébergement hôtelier est principalement assuré par une plateforme de réservation ou par le recours à des hôtels dits « sociaux ». Or il s'avère d'une part, que ce mode d'hébergement se révèle plutôt onéreux et d'autre part, qu'il est très insatisfaisant, compte tenu des conditions d'accueil de médiocre qualité voire carrément inacceptables (état très dégradé) d'un certain nombre de ces établissements. De plus, le contrôle départemental, mal outillé, ne peut pleinement s'exercer sur ces structures. Récemment, le contexte dramatique lié au meurtre d'un jeune au sein d'un hôtel de Suresnes a mis en lumière les problématiques associées à ce type d'hébergement. Enfin il est reconnu que l'accueil en hôtel est le moins propice à la réussite du parcours des jeunes, en

particulier du fait qu'ils n'y bénéficient pas d'un encadrement suffisant.

**Une mobilisation urgente permettra de mettre en œuvre des solutions alternatives.**

-Elargir la palette des réponses possibles grâce à des solutions dans le cadre collectif coordonnant les interventions d'acteurs concernés comme l'Education Nationale, les secteurs associatif et hospitalier.

-Développer les conventions entre Département et hôteliers dans le cadre d'un appel d'offre interdépartemental permettant de sélectionner des structures habilitées à recevoir des jeunes.

-Mettre à disposition de l'ASE un nombre de places conséquent dans des structures

existantes, comme le foyer de la rue Trumeau à Rueil.

-Créer des lieux d'hébergement adaptés : un espace réservé à ce type de logement pourrait tout-à-fait trouver sa place dans le quartier de l'Arsenal à Rueil.

-Prévoir des structures pérennes d'hébergement d'urgence, éventuellement en lien avec le milieu associatif sur le modèle de l'Hiver Solidaire à Rueil.

Assurer dans tous les cas un suivi éducatif soutenu par des travailleurs sociaux spécialisés. L'hébergement adapté peut contribuer à la réussite du projet du jeune.

L'hébergement constitue une des multiples problématiques de l'insertion sociale de ce public, et non des moindres. Il doit faire partie des priorités de la politique départementale.

## TRIBUNES LIBRES

### Les départements de 1789 à nos jours.

Christophe Reischl



C'est en 1789, en pleine Révolution, que Guillaume Thouret, député du Tiers-État et homme du Nord, a l'idée de découper administrativement le territoire français : c'est la naissance des départements, ils sont alors au nombre de 83, ils remplacent les provinces qui avaient été définies sous l'Ancien Régime. Les géographes Cassini, père et fils sont alors chargés de redessiner la carte de France de telle sorte que les départements aient tous une taille comparable et que leur chef-lieu puisse être atteint en une seule journée de cheval. La loi du 28 pluviôse an VIII institua un conseil général dans chaque département de France. Le Conseil général n'eut qu'un rôle consultatif par rapport au Préfet jusqu'aux lois de 1982.



Pendant près de 200 ans (1800-1982), le préfet fut le détenteur du pouvoir exécutif dans le Département.

Le changement décisif intervient une centaine d'années plus tard, en 1982 avec la loi dite de décentralisation.

Les deux grands moments de la décentralisation se sont concrétisés par l'adoption de lois élaborées par le Gouvernement : ce sont les lois Defferre en 1982-1983, puis la réforme constitutionnelle en 2003.

Ces lois marquent la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales avec comme objectifs une meilleure efficacité de l'action publique et le développement d'une démocratie de proximité.

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a ajouté à l'article premier de la constitution que la France est une république dont l'« organisation est décentralisée ».

La loi définit de manière rigoureuse le périmètre d'intervention des collectivités territoriales. Celui du Département s'articule autour de 5 grands champs de compétence. :

- Solidarités
- Éducation
- Culture et sport
- Infrastructures et aménagement
- Environnement et développement durable

La ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault a enfin transmis le

projet de loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) au Conseil d'Etat.

Ce texte est promis depuis la fin du grand débat national au printemps 2019. Il est destiné, après la fronde des gilets jaunes et la gestion toujours aussi erratique de la crise sanitaire, à donner des marges de manœuvre aux élus locaux face aux directives des bureaux parisiens.

Ce projet vise à « construire une nouvelle étape de la décentralisation » en répondant « aux besoins de proximité et d'efficacité exprimés par les élus. Sur des sujets très concrets comme le RSA, une expérimentation de recentralisation demandé par les départements est proposée. Pour l'essentiel il s'agit de transférer de nouvelles responsabilités aux territoires.

Les élections départementales de juin 2021 sont donc plus importantes qu'il n'y paraît à première vue. La loi NOTRe (2015), répartissant les compétences entre les collectivités territoriales, renforce le pouvoir des régions, tout en ne déshabillant pas les départements.

L'échelon administratif et territorial constitué par le département a prouvé son efficacité (associée à la commune) lors de la crise de la Covid.

Il est donc important de voter pour ces élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

## Le revenu universel Jeunes : un revenu universel socle associé à un revenu d'insertion.

Christophe Reischl

Le revenu universel n'est pas l'idée neuve d'un jeune homme destinée à ringardiser ses concurrents politiques.

Elle apparaît en effet pour la première fois à la fin du XVIIIe siècle, dans un pamphlet publié à Londres par Thomas Spence sous le titre « The Right of

Infants » (1797). L'idée est de procurer à tous un revenu universel sans conditions. On retrouve une intuition similaire un demi-siècle plus tard, dans un ouvrage, publié en 1848 par le bruxellois Joseph Charlier, intitulé Solution du problème social, il formule la toute première proposition de revenu universel établi au niveau national de la toute jeune nation belge. Ils affirment que la terre est un patrimoine commun mis à la disposition de tous pour que chacun puisse subvenir à ses besoins. Le revenu universel est donc une forme de compensation pour l'appropriation privée d'un héritage commun dont nous sommes propriétaires.

C'est aux États-Unis, en pleine effervescence des sixties, que la proposition va connaître sa première heure de gloire. L'économiste Robert Théobald, en particulier, plaide pour une déconnexion du travail et du revenu en proposant l'introduction d'une « sécurité économique de base » sous la forme d'un versement annuel.

Il est intéressant de constater que Milton Friedman (l'initiateur du néo-libéralisme reaganien) y est favorable car cela permet de remplacer tous les programmes d'aides complexes et inefficaces par un revenu minimum même modeste qu'il appelle impôt négatif. Tobin et Galbraith (les chantres des « libéraux » de gauche) plaident également pour ce revenu minimum socle au-dessus duquel peut être maintenu des aides spécifiques.

Aujourd'hui, le seul vrai « revenu universel » existe en Alaska et est versé depuis les années 80 par un gouverneur républicain. « Le concept de dividende à la base du revenu universel en Alaska » est fondé sur la Constitution de l'Alaska, qui stipule que les ressources naturelles de l'Alaska ne sont pas propriété de l'État, mais des citoyens de l'Alaska eux-mêmes. Les ressources pétrolières de l'Etat font donc partie du patrimoine commun et doivent être redistribuées. (Tribune Fonda

N°235 - Revenu universel : cartographie d'une controverse - Septembre 2017)

Il existe de nombreux fonds souverains comme celui de l'Alaska mais aucun n'utilise ces fonds pour distribuer un revenu universel aux membres de la communauté, ils préfèrent utiliser cette manne directement pour des investissements d'avenir.

Aujourd'hui certains promoteurs du revenu universel se mobilisent pour cette lutte en faveur des droits sociaux...au même titre que le suffrage universel fut l'aboutissement d'une lutte pour les droits politiques.

Le passage de la notion de Revenu Universel à celle de Revenu Universel Jeune implique de compléter son périmètre et ses principes.

Le caractère universel du revenu me semble important, y compris pour les jeunes en âge de lancer des projets, de tester des idées, d'échouer, de se relever, de recommencer. Je situe cette tranche d'âge entre 16 ans et 28-30 ans. Ce revenu versé sur une base individuelle est sans conditions de ressources ni obligation ou absence de travail. Ce revenu peut être monétaire ou versé en partie sous forme d'accompagnement. Sans être contraint par des règles particulières, il peut être adossé à des projets, des concours, des défis. Tout est à inventer dans ce domaine. Le montant de ce revenu peut être différencié en fonction de l'âge et des projets et peut évoluer au fil du temps. Evidemment ce revenu universel jeune doit être accompagné d'une présentation, d'une explication sur son origine, son financement, ses grands principes tout en mettant en exergue son caractère universel et sans contrepartie.

Le montant de ce revenu est à déterminer en fonction également de son financement, qui doit être le plus décorrélé possible des revenus du travail.

Mais ce revenu universel jeune doit être complété par un revenu d'aide aux plus fragiles.

Galbraith, en particulier, avait bien compris et documenter ce revenu universel-socle au-dessus duquel peuvent être maintenus des compléments sous conditions de ressources et des programmes d'aide.

La situation de cette partie de la population, déjà en difficulté avant la pandémie, se retrouve aujourd'hui très critique. Les jeunes (18 – 24 ans) sont la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté.

#### CHIFFRES-CLÉS

- Le seuil de pauvreté est fixé à 885 euros par mois pour une personne seule, soit la moitié du niveau de vie médian
- En France, 8,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté soit 5,3 millions de personnes
- En mars 2020, 1,9 million de ménages ont perçu le RSA
- 22 % des jeunes (18-29 ans) qui ne vivent pas chez leurs parents sont pauvres

*Données issues de l'Insee (2018) et de la Cnaf (mars 2020). Source : Rapport sur la pauvreté en France, Observatoire des inégalités, 26 novembre 2020.*

Le revenu minimum a été instauré en France en 1989. Trente ans plus tard, les jeunes de 18 à 25 ans n'y ont toujours pas droit alors qu'ils disposent du droit de vote. Les majorités de droite, comme de gauche, s'y sont toujours opposées.

« La situation sociale des jeunes était déjà

délicate avant le coronavirus. Entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans a augmenté de 50 %, passant de 8 % à 12 %. Leur taux de chômage se situe aux alentours de 20 %, mais ce phénomène est très ancien. Il atteignait déjà 20,2 % en 1984 ». (Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités)

La crise actuelle frappe les jeunes de plein fouet, pour deux raisons.

Premièrement, ils sont les principales victimes de la précarité au travail. La crise éclaire une situation dégradée depuis longtemps. Un fossé s'est creusé. Une minorité des 18-25 ans sont confrontés à la misère et vivent à la rue. Certains fuient la ville et prennent la route. Mais un nombre bien plus grand, infantilisés, souffre de nouvelles formes de dépendances : devoir revenir chez ses parents, demander un soutien financier ou l'hébergement à des amis, vivre dans des logements très exigus en colocation, etc.

Alors qu'en 1968, les jeunes Français souffraient de normes sociales trop strictes, en 2020, ils sont étouffés par la situation économique. (Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités)

Il existe déjà des « minima sociaux » pour cette classe d'âge (jeunes parents, RSA d'activité,

Garantie jeunes,...) mais ces dispositifs ne répondent pas aux besoins, à tous les besoins.

Le ministre de l'Agriculture a proposé de cibler 1 million de jeunes et de leur verser 50 euros par mois en chèque alimentaire. Ce type de mesure utile pour couvrir les « inégalités nutritionnelles » est difficile à mettre en œuvre quand elles sont associées à des critères multiples (produits français, bio, ...).

(<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/cheque-alimentaire-le-ministre-de-lagriculture-veut-cibler-les-18-25-ans-1308682>).

Le nombre de jeunes autonomes ou vivant chez leurs parents de

La pauvreté des jeunes adultes		
	Nombre de personnes pauvres en milliers	Taux de pauvreté
De 18 à 24 ans	642	12,8 %
- dont de 20 à 24 ans	464	13,5 %
De 25 à 29 ans	207	5,5 %
<b>Ensemble tous âges confondus</b>	<b>4 269</b>	<b>6,7 %</b>

Seuil de pauvreté de 50 % du niveau de vie médian. Lecture : 642 000 personnes de 18 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté. 12,8 % des jeunes de 18 à 24 ans sont pauvres. Source : Eurostat - Données 2017

façon contrainte avec un niveau de vie inférieur au RSA n'est pas connu, mais il dépasse de très loin les 200 000. La preuve, la prime exceptionnelle pour les jeunes en situation de précarité pour amortir l'impact du confinement versée cet été a concerné 800 000 jeunes au total. Un « simulateur d'aides », destiné à calculer les aides auxquelles chaque jeune a droit en fonction de sa situation, doit être lancé par le gouvernement sur le site #1jeune1solution. Pour lutter contre le non-recours aux aides et ne pas laisser le hasard commander, l'objectif est de simplifier le système.

(<https://www.inegalites.fr/Revenu-minimum-pour-les-jeunes-les-raisons-d-un-refus>)

« Comment expliquer que la société française refuse d'accorder un revenu minimum aux plus jeunes ? Il est difficile de comprendre qu'une personne soit majeure politiquement à 18 ans (elle peut élire des représentants), mais mineure économiquement jusqu'à 25 ans.

Un minimum social conduirait-il les jeunes à ne pas rechercher un travail et à s'enfermer dans la pauvreté ? Différentes études sur le sujet montrent que l'effet de « désincitation », comme disent les économistes, est faible pour deux types de raisons.

D'une part, occuper un emploi, que l'on soit jeune ou pas, ce n'est pas seulement bénéficier d'un revenu, mais de bien d'autres choses : un mode de socialisation (des collègues, un groupe de travail, etc.), parfois certains avantages sociaux, une forme d'autonomie et un projet d'avenir. Les calculs comparant le gain salarial et la prestation sociale ne prennent pas en compte ces paramètres, particulièrement importants pour cette classe d'âge.

D'autre part, à la sortie du système éducatif, l'immense majorité des jeunes entre naturellement dans la vie active et se projette grâce au travail vers l'indépendance, le logement, ou le projet

de fonder une famille. C'est pour cette raison que le ressentiment est grand parmi les « déclassés », dont le métier est sans rapport avec le parcours scolaire ainsi que chez ceux qui n'ont pas réussi à décrocher de diplôme.

Au fond, le refus d'allouer un minimum aux jeunes témoigne de cette double incompréhension : d'abord, de ce que représente le travail dans la société, ensuite, de ce qu'est être « jeune ».

Le « collectif Alerte » (<https://www.alerte-exclusions.fr/fr/qui-sommes-nous/Presentation>), créé en 1994, réunit aujourd'hui 35 fédérations (ATD Quart Monde, Emmaüs France, Fédération des acteurs de la solidarité, Fondation Abbé Pierre, Les Petits Frères des Pauvres, Médecins du Monde, Secours Catholique...) et associations engagées dans la lutte contre la pauvreté, principalement la grande pauvreté. Le collectif Alerte réaffirme l'absolue nécessité de rendre le Revenu universel d'activité accessible à tout jeune qui en a besoin dès 18 ans afin qu'en matière de politiques publiques, nous sortions d'une réponse composée d'une multitude de dispositifs spécifiques dédiés aux public jeune pour évoluer vers l'accès au droit commun et vers une réelle diminution de la situation de pauvreté des jeunes.

L'ampleur du phénomène de pauvreté et de chômage des jeunes et son impact sur leurs trajectoires sociales futures est bien documentée depuis de longues années.

« Le collectif Alerte » a documenté un nécessaire changement de paradigme dans la manière dont les jeunes sont repérés, dans la conception des dispositifs contingentés, dans le renforcement des dispositifs déjà existants. Il est nécessaire de créer un droit ouvert, garantissant à toute personne dont les ressources le justifient de pouvoir en bénéficier.

Il est également important d'éviter toute rupture de parcours et abandon de jeunes sans solution : la crise va durer et personne ne sait quand le marché du travail retrouvera une réelle dynamique, inclusive pour tous et toutes, dont les jeunes.

Ce droit doit donc s'exercer sans limite de durée, jusqu'à l'âge de 25 ans et l'éligibilité du jeune au Revenu de Solidarité Active (RSA) ».

Comme pour la partie universelle du revenu, l'accompagnement pour soutenir les jeunes est important pour renforcer leurs chances d'insertion durable. Cette solution doit donc être autant un droit aux ressources qu'à l'accompagnement, afin de ne pas laisser de jeunes sans appui, ni réseaux d'entraide, et cet accompagnement doit être dûment financé.

Au-delà des solutions particulières, des difficultés liées à la pauvreté et à la très grande pauvreté (nouveau concept qui doit nous interpeller) et des propositions détaillées du groupe « Collectif alerte » quelques points de vigilance sont de mon point de vue indispensables :

Limiter le plus possible le « non-recours », fléau des politiques d'aides ciblées. Le non-recours est celui des personnes qui n'ont pas recours à des droits et à des services sociaux alors qu'ils en ont la possibilité. Dans le cas des jeunes, les raisons sont multiples, critères d'attribution, sentiment de stigmatisation. (Celui du RSA aujourd'hui est d'environ 35% et plus de 50% pour le RSA d'activité)

Renforcer l'accompagnement et le coaching des projets de vie

Améliorer la qualité du ciblage et du suivi grâce aux données et aux nouvelles technologies dans le cadre du respect des obligations RGPD (Le règlement général sur la protection des données) et des préconisations de l'ANSSI (l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information).

Les politiques d'accès des jeunes à la santé, à l'emploi, au logement ou à la mobilité devraient également être renforcées, pour une politique globale de lutte contre la pauvreté.

Le bon sens et la logique y compris économique devraient nous aider à avancer rapidement et durablement sur ce sujet.

Aider financièrement un jeune permet de produire un effet de levier (au sens économique du terme) très supérieur au coût des aides et vraisemblablement supérieur à celui généré par les aides ciblées aux tranches d'âges supérieures, dont le RSA.

Ne pas aider un jeune aujourd'hui implique probablement souvent de devoir aider un adulte plus tard et à un coût supérieur pour des résultats plus mitigés.

Ne pas aider un jeune aujourd'hui peut avoir des implications directes sur les budgets de la santé présents et futurs, sur la démographie levier de développement des démocraties, sur l'état de la société et sa violence, sur l'équilibre des retraites futures.

Ce sujet sera l'un des enjeux de l'élection présidentielle de 2022 et le PS doit participer au débat, proposer des solutions simples et mobiliser l'opinion sur ces enjeux vitaux pour l'avenir de la France.

## Taxer les multinationales pour une relance équitable

Jean Pierre Jallade

[jjallade@club-internet.fr](mailto:jjallade@club-internet.fr)



Le gouvernement a consenti des dépenses publiques très élevées pour soutenir l'économie et préserver l'emploi pendant la pandémie, et pour relancer l'économie. Si la gauche ambitionne de revenir au gouvernement, il est temps de réfléchir au moyen le plus équitable possible de financer ces dépenses. Il s'agit au fond de répondre à une question simple : **A qui présenter la facture du « quoi qu'il en coûte » Macronien ?**

Pour commencer, essayons d'éclairer le lecteur un peu perdu par les nouvelles contradictoires qui émanent de la presse économique française. D'une part, c'est la **chanson du déclin** ponctuée de fermetures d'usine, de plans sociaux à répétition, de suppression de postes, et de restructurations à n'en plus finir. Mais d'autre part la **performance des multinationales françaises et leurs succès** sur les « **marchés mondiaux** » qui se traduit par de « **grands contrats** » sont souvent vantées, et à juste titre. Mais on

sait aussi que ces succès ne sont obtenus qu'en obéissant aux lois de la concurrence sociale et fiscale entre pays et entre entreprises qui sont au cœur de la mondialisation de l'économie, c'est-à-dire en tirant les coûts (salariaux et/ou fiscaux) vers le bas. Pour maximiser les profits, diront les uns ; pour baisser les prix au consommateur diront les autres. Je laisse ici de côté le problème de la concurrence sociale par les coûts salariaux pour parler ici de la seule concurrence fiscale au travers de **l'impôt sur les bénéfices (IS)**.

Les termes du problème sont d'une simplicité biblique. Pour payer le moins d'impôt possible, les multinationales pratiquent **l'optimisation fiscale** en exploitant les lacunes et la complexité des systèmes juridiques et fiscaux nationaux. En clair, elles transfèrent leurs bénéfices dans les pays où les impôts sont faibles ou nuls, après y avoir installé leur siège social ou des filiales. Que cette optimisation soit légale ou frauduleuse ne change rien à l'affaire ; le résultat est le même : une sous-taxation des bénéfices qui privent les budgets nationaux de ressources fiscales et alimentent le sentiment d'injustice des contribuables individuels.

Au sein de l'UE, le problème n'est pas nouveau car les paradis fiscaux sont connus et répertoriés. Ce sont pour l'essentiel l' Irlande, les Pays-Bas et le Luxembourg, maintenant que le Royaume-Uni et son archipel d'« îles au trésor » (Jersey, Hong Kong et autre Bahamas) a quitté l'UE, mais chacun avec des pratiques différentes. En Irlande, le taux officiel d' IS qui est de 12% constitue une pratique fiscale déloyale au regard des standards des autres pays, mais parfaitement légale. Ce taux constitue évidemment une incitation permanente et redoutablement

efficace à transférer des profits réalisés hors d'Irlande pour payer l' IS dans ce pays. C'est ainsi que la ville de Dublin est devenue en deux décennies le pays hôte privilégié de toutes les filiales des GAFA en Europe.

La spécialité des Pays-Bas est différente : ce pays est le champion des *rulings*, une pratique qui consiste à inciter les multinationales à installer leur siège social à Amsterdam en échange d'un taux d'imposition des bénéfices faible, le tout dans une parfaite opacité. Nombreuses sont les multinationales françaises à avoir leur siège social dans cette ville. Au Luxembourg, ce sont les sociétés-écrans qui foisonnent par milliers, en clair des boîtes aux lettres qui servent de réceptacle pour des bénéfices qui seront taxés, (ou non), ailleurs que dans les pays où ils ont été réalisés.

Ces pratiques de dumping fiscal, connues de tous, font bien sûr des gagnants et des perdants au sein de l'UE. Pour la France, les pertes de recettes fiscales annuelles sont estimées à environ 15 milliards d'euros, soit 0,7% du PIB. Il faut dire aussi que les gouvernements français successifs ont pris la fâcheuse habitude de compenser le manque de recette fiscales en augmentant le **TAUX** de l' IS (à l'heure actuelle 28%, mais 33% sous Hollande), sans reconnaître que des taux plus élevés que chez nos voisins incitent encore davantage les multinationales françaises à diminuer la **BASE** de leur IS en transférant leurs bénéfices ailleurs. Or les recettes fiscales de l' Etat français au titre de l' IS sont égales au **produit du taux par sa base**, comme pour n'importe quel impôt. Augmenter le premier peut représenter un gain politique évident quand on est de gauche, mais pour les finances publiques, c'est une politique illusoire si la seconde diminue.

Les effets pervers de ces pratiques sont multiples. Tout d'abord, un taux d' IS élevé

est un véritable repoussoir quand on veut attirer des investissements étrangers sur son territoire. Ensuite, **les taux d'imposition effectifs n'ont plus rien à voir avec les taux officiels**. Ils varient d'une entreprise à l'autre et procurent un avantage concurrentiel indu aux entreprises qui délocalisent leurs bénéfices par rapport à celles qui ne le font pas. Les PME qui n'ont pas les moyens de faire de l'optimisation fiscale seront soumises à des taux effectifs d' IS supérieurs à ceux payés par les multinationales. La situation est ubuesque: les « petits » qui investissent et créent de l'emploi en France sont davantage taxés que les « gros » qui investissent dans de grands projets à l'autre bout du monde et délocalisent à tout va en créant des filiales à l'étranger quand bon leur chante.

Pour être juste, l' UE a fait des efforts pour remédier à une situation qui lèse considérablement les pays comme la France où un taux d' IS élevé favorise la fuite des bénéfices vers les pays à basse fiscalité. Mais le projet de **Directive ACCIS** (Assiette Commune Consolidée de l'Impôt sur les Sociétés), préparé par la Commission de Bruxelles pendant dix ans entre 2001 et 2011 et voté par le Parlement européen n' a jamais été soumis au vote du Conseil européen en raison de l'opposition de plusieurs états membres. Ce projet s'est heurté au **principe de l'unanimité des Etats membres en matière de réforme fiscale**, auquel les gagnants de la situation actuelle n'ont jamais voulu renoncer.

Il faut dire aussi que les grands perdants comme la France n'ont jamais beaucoup insisté pour porter le problème sur le terrain juridique au nom de l'entorse à la « concurrence libre et non faussée ». Malgré les appels de rares personnalités de gauche comme Eva Joly ou d' ONG actives dans ce domaine, le silence est de mise. Les débats du Conseil européen se déroulent à huit clos et le statu quo

persiste, alimentant l'eurosepticisme aux deux extrêmes de l'échiquier politique.

Au-delà de l'UE, le G20 de 2013 a chargé l'OCDE d'établir « **un plan d'action garantissant que les bénéficiaires des multinationales soient imposés sur le lieu de la réalisation de leurs activités économiques** ». Ce Plan a pris la forme d'un cadre statistique commun que les administrations fiscales des Etats doivent imposer à leurs multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions de dollars. Depuis 2016, ces entreprises ont l'obligation de faire un *reporting* détaillé de leurs activités **pays par pays** (chiffres d'affaires, nombre de salariés, immeubles, usines, profit réalisé, impôt payé) afin de mieux identifier leur **base fiscale** dans chaque pays..

Cet effort de transparence imposé aux multinationales est mené conjointement avec l'introduction d'un **taux minimal d'imposition sur les profits, fixé à l'origine à un niveau très bas (12,5%)** pour inciter un grand nombre de pays à jouer le jeu du cadre statistique commun. Près de 140 pays ont répondu à l'appel. Le but de l'imposition minimale pays par pays est toujours le même : lutter contre les transferts de bénéfices des pays à haute fiscalité qui concentrent le gros des activités vers les pays à basse fiscalité où il y a juste un siège social avec une poignée de salariés.

#### **A quel niveau fixer ce taux minimum ?**

La nouvelle administration américaine, parfaitement consciente de ce que la situation actuelle tire tous les taux d'IS vers le bas, propose de fixer **ce taux minimum d'imposition à 21% pays par pays**. Si une multinationale décide de délocaliser des profits dans un paradis fiscal où le taux est de 10%, la différence avec le taux minimum, soit 11%, pourra être récupérée par l'administration fiscale du pays d'origine. A terme, les entreprises n'auront donc plus aucun intérêt à

délocaliser leurs bénéfices en fonction de la fiscalité. Des ONG, spécialisées dans les questions fiscales militent même pour un taux minimum de 25%.

Après les années TRUMP durant lesquelles les travaux de l'OCDE ont continué malgré le retrait américain, l'arrivée de BIDEN inaugure une période d'alignement des planètes politiques qui est une source de grands espoirs pour des décisions à prendre au prochain G20 en juillet 2021. Politiquement, le moment est mûr pour imposer aux multinationales qui bénéficient depuis 18 mois d'aides publiques en tout genre une remise en ordre profonde de leur fiscalité.

#### **L'attitude du gouvernement français**

vis-à-vis de cette initiative d'une ampleur inédite reste ambiguë. En 2020, le ministre Le Maire a mis en place une mini-réforme centrée exclusivement sur la fiscalité des GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) qui sont toutes des multinationales américaines. Jugée discriminatoire par le gouvernement américain, cette initiative a entraîné des représailles douanières sur les importations américaines de vins français. Les efforts français pour entraîner les allemands à leur suite n'ont rien donné car ceux-ci craignent comme la peste des taxes américaines sur leurs voitures de luxe exportées aux US. D'ailleurs, les rentrées fiscales engrangées à la suite de cette initiative sont minimes. **En jouant « perso », le gouvernement français se condamne à l'impuissance. Il se doit de jouer « collectif »**. Une réforme de cette envergure ne peut se faire qu'avec le soutien des américains. Les problèmes spécifiques des GAFAs, très réels mais compliqués à résoudre, ne pourront être traités correctement qu'une fois la réforme de la taxation des multinationales adoptée.

En France, les partis de gauche brillent par leur absence dans le débat politique sur cette réforme dont l'impact sur les inégalités est portant décisif. Comme le souligne le prix Nobel d'économie Joseph



Stiglitz dans une lettre ouverte à BIDEN, co-signée par plusieurs personnalités françaises, **l' IS est surtout une retenue à la source sur les dividendes perçus par les actionnaires**, lesquels constituent une part importante des revenus et du patrimoine des « super riches ». En matière de lutte contre les inégalités, difficile de trouver mieux...

Quelque soit l'issue finale des négociations imminentes (on parle de juillet 2021) concernant le taux minimal d'imposition, la gauche française aurait tout intérêt à soutenir l'initiative de BIDEN et à discipliner les multinationales françaises. Elle en tirerait de nouvelles ressources fiscales conséquentes tout en progressant vers davantage de justice sociale. **N'est-il pas temps de faire cause commune avec la gauche américaine dans ce qu'elle a de meilleur ?**